

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Oil  
Mise à jour : 02.10.2023  
Date d'édition : 05.08.2025

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Anti-Rust Oil

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

PC 0.30 - Inhibiteur de corrosion

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology GmbH

Rue : Berensweg 200

Code postal/Lieu : 33334 Gütersloh

Téléphone : +49 5241 9443 0

Télécopie : +49 5241 9443 44

Contact pour informations : labor@bio-circle.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 5241 9443 51 pendant les périodes normales d'ouverture  
(lundi au jeudi de 8h à 16h et vendredi de 8h à 15h)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient Alkyl (C18-C28) toluenesulfonic acid, calcium salts, borated ; Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs., calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Hydrocarbures, C12 - C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques < 2% aromatiques ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119453414-43-XXXX ; N°CE : 920-107-4

Poids : ≥ 10 - < 25 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

Hydrocarbures, C13 - C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques < 2% aromatiques ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119826592-36-XXXX ; N°CE : 934-954-2 ; N°CAS : 1174522-45-2

Poids : ≥ 10 - < 25 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

Alkyl (C18-C28) toluenesulfonic acid, calcium salts, borated ; N°CE : 953-650-0

Poids : ≥ 0,5 - < 1 %

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Oil  
Mise à jour : 02.10.2023  
Date d'édition : 05.08.2025

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361d Skin Sens. 1B ; H317  
Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs., calcium salts ; N°CE : 682-816-2; N°CAS : 722503-68-6  
Poids : ≥ 0,1 - < 0,5 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1B ; H317

## Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

#### Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### En cas d'ingestion

Ne pas vomir. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone (CO2) , Dioxyde de soufre (SO2) , Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Oil  
Mise à jour : 02.10.2023  
Date d'édition : 05.08.2025

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

#### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

#### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

#### Protection de la peau

#### Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Epaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection respiratoire

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Oil  
Mise à jour : 02.10.2023  
Date d'édition : 05.08.2025

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

## Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A

## Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

## Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : Liquide

Couleur : incolore

#### Odeur

caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de solidification :	( 1013 hPa )	env.	-27	°C	
Point éclair :		>	70	°C	DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation :		>	200	°C	
Inflammabilité :			inflammable		
Limite inférieure d'explosivité :		env.	0,6	Vol-%	
Limite supérieure d'explosivité :		env.	6,5	Vol-%	
Pression de la vapeur :	( 20 °C )			hPa	Calculé
Pression de vapeur :	( 50 °C )		non déterminé		
Densité :	( 20 °C )	env.	0,89	g/cm³	
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		pratiquement insoluble		
pH :	( 20 °C )		non applicable		
Viscosité cinématique :	( 40 °C )	env.	29,5	mm²/s	
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )		non déterminé		
Teneur en COV maximale (CE) :			0	Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			0	Pds %	
Teneur en COV imposable (Suisse) :			0	Pds %	

## 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Oil  
Mise à jour : 02.10.2023  
Date d'édition : 05.08.2025

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

## 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

## 10.5 Matières incompatibles

Comburant, fortes.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Inhalation
Dose efficace :	> 20 mg/m <sup>3</sup>

#### Corrosion

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Peut déclencher une réaction allergique.

##### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Danger par aspiration

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Oil  
Mise à jour : 02.10.2023  
Date d'édition : 05.08.2025

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Autres effets néfastes

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

### Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LL50 ( Hydrocarbures, C12 - C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques < 2% aromatiques )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LL50 ( Hydrocarbures, C13 - C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques < 2% aromatiques ; N°CAS : 1174522-45-2 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EL50 ( Hydrocarbures, C12 - C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques < 2% aromatiques )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EL50 ( Hydrocarbures, C13 - C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques < 2% aromatiques ; N°CAS : 1174522-45-2 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

Paramètre :	DBO (% de DThO) ( Hydrocarbures, C12 - C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques < 2% aromatiques )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	71 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	DBO (% de DThO) ( Hydrocarbures, C13 - C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques < 2% aromatiques ; N°CAS : 1174522-45-2 )

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Oil  
Mise à jour : 02.10.2023  
Date d'édition : 05.08.2025

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	74 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 306

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

13 02 05\* (Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale)

#### Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat (Eau (avec détergent)). Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Oil  
Mise à jour : 02.10.2023  
Date d'édition : 05.08.2025

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

##### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft) · 15. Classe risque aquatique

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages

ECHA : Substances pré-enregistrées

ECHA : Substances enregistrées

Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs

ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays

UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

|> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N°

**Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : Anti-Rust Oil  
Mise à jour : 02.10.2023  
Date d'édition : 05.08.2025

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

**1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---